

Proposition de loi sur la fin de vie : A l'attention des parlementaires de nos territoires

Mesdames et Messieurs les Députés et Sénateurs des Antilles et de la Guyane,

Alors que le Parlement est appelé à se prononcer sur une proposition de loi relative à la fin de vie, les évêques de la Province Antilles-Guyane souhaitent vous adresser cette parole, dans un esprit de dialogue respectueux et de responsabilité commune.

Nous tenons d'abord à exprimer clairement notre total alignement avec la Tribune publiée par les évêques de France le 15 janvier 2026, intitulée « *On ne prend pas soin de la vie en donnant la mort* ». Cette prise de position nous paraît éclairer avec justesse et gravité les enjeux humains, éthiques et sociaux du débat en cours.

Notre propos n'est ni idéologique, ni polémique. Il est profondément enraciné dans l'expérience pastorale de nos territoires, marqués par des fragilités sanitaires, sociales et économiques bien réelles, et par un attachement fort à la solidarité familiale et communautaire. Nous rencontrons chaque jour des personnes âgées, malades, handicapées ou isolées, dont la première attente n'est pas de mourir, mais d'être reconnues, accompagnées, soulagées et entourées.

Nous voulons redire avec force, cette conviction essentielle : **prendre soin de la vie ne peut jamais consister à provoquer la mort**. Introduire dans la loi une aide active à mourir, même présentée comme exceptionnelle ou encadrée, ferait peser un risque grave sur les plus vulnérables et transformerait en profondeur le sens du soin, la relation médicale et la confiance sociale.

À l'inverse, nous vous encourageons à soutenir résolument : le développement effectif et équitable des soins palliatifs sur l'ensemble de nos territoires ; l'accompagnement psychologique, spirituel et social des personnes en fin de vie et de leurs proches ; une culture du soin qui affirme que toute vie a une valeur inaliénable, jusqu'à son terme naturel.

En tant que parlementaires de nos territoires, vous portez une responsabilité majeure devant la Nation et devant les générations futures. Les choix que vous aurez à poser engagent non seulement des situations individuelles, mais la vision de l'humanité et de la fraternité que notre société veut promouvoir.

Assurés de notre prière et de notre disponibilité au dialogue, nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette parole, et de votre engagement au service du bien commun.

Veuillez croire, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, à l'expression de notre considération respectueuse.

Fort-de-France, Basse-Terre et Cayenne, le 21 janvier 2026

† Les Évêques de la Province Antilles-Guyane



† Mgr David Macaire, Archevêque de Saint-Pierre et Fort-de-France (Martinique), métropolitain de la Province.



† Mgr Philippe Guiougou, Évêque de Basse-Terre et Pointe-à-Pitre (Guadeloupe).



† Mgr Alain Ransay, Évêque de Cayenne (Guyane).